



Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur situation d'handicap, est un droit fondamental. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins.

L'accompagnement des élèves et des équipes est incontournable.

L'inclusion, désormais inscrite dans la loi, doit garantir la réussite du parcours individuel de l'élève partout sur le territoire mais aussi l'accessibilité des établissements, la formation initiale et continue des personnels leur permettant de répondre aux besoins de chacun.

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

**Référente Inclusion - Handicap à la MFR « Les 4 Vents »**  
**Madeleine RODRIGUES**

**Liens :**

- **Dossier de demande d'aménagement d'épreuves sur Chlorofil.fr**  
[https://chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/02-diplomes/examens/amenagements-epreuves/dossier\\_demande\\_aménagement\\_epreuves.pdf](https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/amenagements-epreuves/dossier_demande_aménagement_epreuves.pdf)
- **Dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**  
[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15692.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15692.do)
- **Formulaire Geva-Sco sur CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)**  
[https://www.cnsa.fr/documentation/formulaire\\_1redemande\\_interactif.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/formulaire_1redemande_interactif.pdf)  
[https://www.cnsa.fr/documentation/formulaire\\_reexamen\\_interactif.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/formulaire_reexamen_interactif.pdf)